

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Marianne

Préfecture de X

Liberté

Égalité

Fraternité

Service du préfet  
du Secrétariat général commun

Ville de X, le X

Dossier suivi par: Prénom NOM

Tél: XX XX XX XX XX

mail: prenom.nom@xx

à Monsieur le préfet  
du Secrétariat général commun

Objet : La réforme territoriale de l'État: bilan d'étape de la mise en place du Secrétariat général commun

Réf: 1 - Circulaire du 12 août 2019 relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles  
2 - Décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux

Annexes : 1 - Bilan à mi-parcours

2 - Dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents

...1/2

Monsieur le Préfiquateur,

La recherche d'une plus grande efficacité des services de l'État est au cœur des réformes successives de son organisation territoriale. Comme la rappelle la charte de la déconcentration (décret n° 2015-510 du 7 mai 2015) en son premier article, la déconcentration se fait « dans un objectif d'efficience, de modernisation, de simplification, d'équité des territoires et de proximité avec les usagers et les acteurs locaux. » La volonté de réforme du Gouvernement, encore renforcée à la suite du Grand Débat national, s'est traduite entre autres par la création des secrétariats généraux communs départementaux. Vous trouverez dans cette note tout d'abord l'exposé des grands enjeux de la réforme de l'État et, dans un second temps, les éléments concrets de la mise en place du secrétariat général. En annexe, un bilan de mi-parcours et une proposition de dépliant d'informations à destination de l'ensemble des agents sont joints.

## I Les enjeux de la réforme territoriale de l'État

Par la circulaire du 24 juillet 2018, le Premier ministre a lancé une nouvelle phase de réforme territoriale de l'État. L'organisation des services de l'État est essentielle pour assurer la cohésion des territoires et l'égalité des citoyens. La clarification des compétences est indispensable pour répondre aux attentes des Français, pour lesquels l'égalité doit être garantie grâce au rapprochement entre la décision et le citoyen.

Il s'agit également d'améliorer l'efficacité de l'action de l'État, grâce à une plus grande cohérence. Comme le précise la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, l'objectif est de renforcer l'homogénéité autour du préfet ainsi que la coordination comme mode préparatoire à la décision.

En effet, efficacité et cohérence de l'action doivent s'accompagner de concertation et de souplesse. C'est le dernier grand objectif recherché par cette réforme : permettre une plus grande modularité au sein des territoires. Cela permettra de retrouver des marges de manoeuvre et de dédier davantage de moyens pour répondre aux besoins des administrés et moins de moyens pour satisfaire les seules nécessités de fonctionnement de l'administration.

La rationalisation de l'utilisation des moyens de l'État est la condition pour remplir les objectifs ambitieux de cette réforme et c'est l'enjeu de la création du Secrétariat général commun.

## II Éléments concrets de la mise en place du secrétariat général commun des services départementaux

### 1. En matière de ressources humaines

Pour l'État, il s'agit d'employer au mieux les moyens humains dont il dispose. Ainsi, des pôles de compétences multi-départementaux pour partager l'expertise de compétences rares pourront être créés.

Dans un premier temps, une étude d'impact RH permet de faire le bilan des compétences et de leur déploiement actuel. Cela sert ensuite de base à un plan d'action en fonction de l'estimation des besoins réalisée en même temps que le bilan. À toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action, il est bien sûr nécessaire d'associer les représentants du personnel et d'informer l'ensemble des agents. Des actions de formation devront être mises en place pour faciliter la mobilité fonctionnelle des agents.

Enfin, il est nécessaire d'élaborer un DUERP (Document unique d'évaluation des risques psycho-sociaux) car tout changement dans l'organisation de la structure de travail est susceptible de renforcer ces risques.

Pour les agents, de nombreuses opportunités d'évolution de carrière seront ouvertes grâce à la réforme. Il est indispensable 3.1.7.

de leur présenter les aspects personnels positifs tout en restant à l'écoute de leurs inquiétudes et en répondant au plus tôt à leurs interrogations souvent légitimes. La mise en place d'une cellule d'écoute et d'information est certainement à envisager.

## 2. En matière immobilière

L'élaboration du Schéma directeur immobilier en région est la base qui permet de repenser l'occupation des locaux par les services. Dans la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, le Premier ministre annonce la sélection de 30 projets immobiliers significatifs et il serait intéressant pour notre département de proposer celui qui est en cours.

Le SDIR a pour objectif de regrouper à terme les services sur le même site (même si des exceptions restent possibles) mais peut aussi dégager de nouvelles possibilités. Dans la circulaire du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics, le Premier ministre propose ainsi de réinvestir les sous-préfectures. Pour redynamiser certains territoires enclavés, c'est une piste intéressante.

## 3. En matière budgétaire

Déjà le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un programme unique (354) regroupe les programmes budgétaires 333 et 307, consacrés aux moyens de fonctionnement des directions régionales, des directions départementales interministérielles et des préfetures.

Ce regroupement doit permettre une gestion plus efficace et plus économique. Pour l'instant, seules les fonctions concourant au fonctionnement des services dont les crédits sont imputés sur le programme 354 sont exercées par le secrétariat général commun. Mais, conformément à la circulaire du 2 août 2019 relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles, l. 1. 7.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des expérimentations sont possibles pour les fonctions qui participent à l'élaboration et au suivi des BOP métiers. Nous attendons l'expertise menée en administration centrale.

À l'avenir, un rapprochement avec les services du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'avec ceux du Ministère des Finances sont également envisageables. Un groupe de travail sur le sujet peut donc être ~~envisagé~~ créé.

Veuillez trouver ci-après deux annexes techniques accompagnant les propositions de cette note :

- 1- bilan de mi-parcours
- 2- proposition de dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents

## Annexe 1 : Bilan de mi-parcours

### Actions réalisées

- Définition des missions précises du futur SGC fondée sur :
  - l'analyse des moyens
  - l'analyse de l'organisation existante
- Bilan des mutualisations déjà existantes
- Création d'un organigramme descriptif des futures relations entre les services
- Mise au point du calendrier de mise en place
- Évaluation des besoins humains (en ETP)

### Actions en cours

- Réaffectations des locaux
- Négociations sur les modalités d'affectation des agents et mise en place du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire
- Équipement informatique
- Formation des agents

## Annexe 2 : Dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents

### Recto

1	2	3
La création du Secrétariat Général Commun ;  Quelles opportunités pour moi ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• De meilleures conditions de travail<ul style="list-style-type: none"><li>- moins d'interlocuteurs pour plus d'efficacité</li><li>- des spécialistes pour gérer chaque type de support (informatique, courrier, reprographie, etc)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des possibilités d'évolution<ul style="list-style-type: none"><li>- formations pour tous les agents</li><li>- évolution fonctionnelles</li><li>- mobilité géographique pour ceux qui le souhaitent</li></ul></li></ul>

### Verso

4	5	6
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des garanties solides<ul style="list-style-type: none"><li>- transfert sur la base du volontariat</li><li>- maintien du niveau de rémunération</li><li>- droit au retour dans le ministère d'origine</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une information transparente<ul style="list-style-type: none"><li>- site internet</li><li>- <del>coordonnées</del> données du <del>adresses</del> dates des réunions d'information sur les différents sites</li><li>- liste des formations proposées</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des réponses à vos questions<ul style="list-style-type: none"><li>- contact mail</li><li>- contact téléphonique</li></ul></li></ul>

